

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N°DEL096-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Convention avec la commune de La Tronche pour la mise à
disposition de la piscine municipale.**

Rapporteur : Christine PICCA

M. le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles Georges Argoud-Puy et René
Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à
la piscine municipale de La Tronche.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune
de La Tronche une convention, pour une mise à disposition, du 02 octobre 2014 au 18
décembre 2014, d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs.

Le coût de cette prestation est chiffré à 2 800 €, pour vingt séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de signer cette convention avec la commune de La Tronche,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2014, chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI